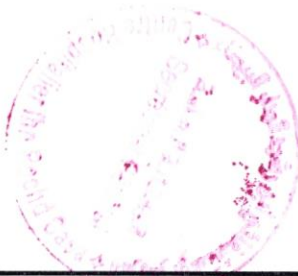


RESULTAT DEFENITIF DE LA CONVENTION DE DROIT COMMUN N° CV 018/2026/CHUIRC
ACHAT DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPECIFIQUES (MEDICAMENTS D'HEMODIALYSE) POUR L'HOPITAL IBN
ROCHD DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA.»,

MAITRE D'OUVRAGE : LE CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD

LOTS N°	DESIGNATIONS	DATE HEURE D'OUVERTURE DES PLIS	DATE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION	CONCURRENTS	MONTANT DU LOT (TTC)
Lot unique	ACHAT DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPECIFIQUES (MEDICAMENTS D'HEMODIALYSE) POUR L'HOPITAL IBN ROCHD DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA.»	27/08/2026 à 10:30	27-08-2026	INFRUCTUEUX	
CACHET DU MAITRE D'OUVRAGE		NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE AU NOM DU MAITRE D'OUVRAGE			
					

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

De Commission d'appel à la concurrence

Pour passation de la convention N° N° CV 018/2026/CHUIRC

«ACHAT DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPECIFIQUES (MEDICAMENTS D'HEMODIALYSE) POUR L'HOPITAL IBN ROCHD DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA .»

- Maître d'ouvrage : **CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD**
- Date d'ouverture des plis : **Le 27/08/2026 à 10 heures 30 min .**
- Lieu d'ouverture des plis : **Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd**
- Journaux ayant publié

- LE MATIN : **Le 11/08/2026**
- ASSAHRAA AL MAGHRIBIA : **Le 11/08/2026**
- PORTAIL DES MARCHES PUBLICS : **Le 11/08/2026**

Avis rectificatif publié dans :

- LE MATIN : **Le 19/08/2026**
- ASSAHRAA AL MAGHRIBIA : **Le 19/08/2026**
- PORTAIL DES MARCHES PUBLICS : **Le 19/08/2026**

- Liste des concurrents ayant déposé un pli : **NEANT.**
- Justification de choix de l'attributaire : **aucune offre n'a été présentée ou déposée**
- La commission déclare l'appel à la concurrence **infructueux.**
- Date d'achèvement des travaux de la commission : **Le 27/08/2026**

Signe : le président

 
Hospitaio-Universitaire Ibn Rochd
Le Secrétaire Général
Signé : A. FARSI